



ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE n° 2026 / 60

Permettant le stationnement et réglementant la circulation,

Foire Automobile de printemps
Organisé par l'ACALG

Les 18 et 19 avril 2026

La Maire de la Commune de Gramat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L2211-1, L2212-1 et 2, et L2213-1 à 6 ;
Vu le Code de la route et notamment les Articles L130-5, R325-12 à 46, R411-1 à 8, R417-9, 10 et 12 ;
Vu le Code Pénal et son Article R610-5 ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents, et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire) ;

Vu la demande présentée par Madame Gaëlle CAYROL, secrétaire de l'association ACALG sise à Gramat, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'organiser la traditionnelle foire automobile de printemps les 18 au 19 octobre 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer le bon déroulement en toute sécurité de cette manifestation ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Afin d'organiser la traditionnelle Foire Automobile, le stationnement de tout véhicule est interdit : place de la République, place du Foirail, avenue Gambetta du vendredi 17 avril 12 h 00, au dimanche 19 avril 2026, 21 h 00.

Article 2 – La signalisation et la mise en place est à la charge du pétitionnaire.

Article 3 – Compte tenu de la posture nationale du plan VIGIPIRATE au niveau URGENCE ATTENTAT, durant toute la durée de la manifestation deux bénévoles sillonneront toute son emprise avec un téléphone mobile opérationnel afin de signaler tout stationnement, colis ou comportement suspect, en composant le 17.

Article 4 – Le présent arrêté sera affiché et publié. Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice générale des services de la ville de Gramat et le pétitionnaire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Gramat, le 27 mars 2026,

Destinataires :

Gendarmerie : 1
SDIS : 1
Pétitionnaire : 1
Archives Mairie : 1

La Maire,



Martine MICHAUX.